

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt quatre mai à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PILLER Christian, SAUVANET-ARCHENT William, SASSETTI Evelyne, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Madame Sarah CONCHERI avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Madame Monique PETITDEMANGE avait donné procuration à Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER.

Étaient absents excusés :

Monsieur Teddy DELBE, Monsieur Francis LARDIN.

Était absent :

Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de trois délibérations concernant la prise de compétences PLUI, l'approbation du pacte de gouvernance, une modification des statuts de la CC3M. Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à ajouter ces points à l'ordre du jour.

Après cette présentation, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 12 avril 2022. Monsieur Bertrand DANIEL demande à ce que l'inversion de son nom et prénom soit corrigée.

Le compte rendu est approuvé à 18 voix pour et 3 abstentions.

01. Administration générale – Contrat de commodat

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de commodat joint entre la Commune et Monsieur Bruno RIVET pour l'entretien et l'exploitation des terrains référencés comme suit:

- AK 151 – La Croix V
- AK 163 – La Justice
- AK 165 – La Justice
- AK 252 – La Croix V.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire explique que ces terrains étaient précédemment exploités par Monsieur Philippe PREVOT qui a cessé son activité.

Après explication, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de commodat avec Monsieur Bruno RIVET.

Question de Monsieur Christian PILLER : pourquoi la date d'effet indiquée est au 1^{er} janvier 2022 ? Monsieur le Maire lui répond que la DDT demande à ce qu'il n'y ait pas d'interruption entre la fin d'activité du précédent exploitant et le nouveau. Monsieur le Maire précise que les documents ont été vérifiés et validés par un notaire avant d'être présentés au Conseil.

02. Sécurité – Convention cession Domaines

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de cession entre la Commune et l'Etat dans le cadre de la cession amiable à la Commune de la sirène du réseau national d'alerte.

À l'origine de cette convention, les services de la Préfecture ont demandé si la commune souhaitait conserver ou rétrocéder sa sirène d'alerte. La commune ayant fait le choix de maintenir son système d'alerte, une convention de cession est réglementairement nécessaire.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la convention de cession à l'unanimité.

03. Marchés publics – Convention de groupement de commandes avec la CC3M

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention constitutive de groupement de commandes pérenne entre la Commune et la CC3M.

Cette convention reflète les besoins exprimés par les communes membres et concerne les domaines suivants :

- Denrées alimentaires
- Restauration collective
- Produits de l'édition pour les usagers scolaire et tout public
- Information professionnelle interne (documentation générale et technique)
- Matériel d'outillage et quincaillerie
- Achat véhicules et Matériel de transport
- Mobilier

- Matériels de sport
- Fournitures et matériels pédagogiques
- Maintenance des installations techniques et bâtiments
- Maintenance
- Travaux d'éclairage public
- Travaux d'aménagement de la voirie (marquage routier, VRD)
- Travaux, entretien et d'aménagement des espaces verts
- Travaux de construction, restauration, entretien des cours d'eau
- Travaux de construction
- Acquisition de composteurs et autre investissement à usage agricole ou lié à la protection de l'environnement
- Matériel informatique, copieurs et télécommunication
- Produits d'entretien
- Petites fournitures de bureau et petites fournitures diverses
- Acquisition ou location de Logiciels
- Acquisition et maintenance de fournitures et services de surveillance et de sécurité
- Acquisition/ maintenance de défibrillateurs et autres matériels médicales
- Achat de matériel de puériculture et pédagogique
- Acquisition ou location d'extincteur
- Service de balayage de voirie et nettoyage des avaloirs
- Services d'études, de conseil et d'assistance (maitre d'œuvre, diagnostic, audits, conseils, assistances, géotechnique)
- Services de communication et bureautique
- Service de bornage par un géomètre
- Services de nettoyage
- Services d'assainissement, d'eau potable, de voirie et de traitement des déchets
- Animations thématiques
- Services juridiques.

Il s'agit d'approuver un principe d'accord-cadre auquel la commune est ensuite libre d'adhérer au cas par cas et en fonction de ses besoins et des opportunités.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pérenne entre la Commune et la CC3M.

04. Sécurité – Demande de subvention Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2022 (PDASR)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet du PDASR 2022 pour l'action « Respect, Prudence, Tous concernés ».

Monsieur Frédéric VAUTRIN rappelle la création d'un groupe de travail dédié aux questions de sécurité depuis un an et demi avec la mise en place d'actions autour des

écoles depuis l'année dernière. La commune avait par ailleurs déjà bénéficié d'un financement pour les actions menées l'année précédente.

Le montant demandé s'élève à 2 880,00 €.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du PDASR pour l'année 2022.

05. Travaux – Demande de subvention Caf pour la rénovation de la toiture du bâtiment périscolaire du Haut des Places

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle pour la rénovation de la toiture du bâtiment du service périscolaire « Brimbelle ».

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 60% du montant des travaux sur la partie périscolaire.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à l'unanimité à déposer une demande de subvention auprès de la Caf 54.

06. Ressources Humaines – Création d'un Comité Social Territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et s.,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la date des élections professionnelles fixée par décret au 08 décembre 2022.

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents.

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est compris entre 50 et 200 agents.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour créer un Comité Social Territorial local (CST) qui aura vocation à se substituer au Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 3 et de fixer le nombre de représentants de la collectivité à 3 également.

Monsieur le Maire demande enfin au membre du Conseil Municipal d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

Après explication, les membres du Conseil Municipal approuvent la création du CST ainsi que sa composition à l'unanimité.

07. Administration Générale – Nouvelle répartition du capital social de la SPL X-Démat

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion de la SPL.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent la nouvelle répartition du capital social de la SPL à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à voter cette répartition lors du prochain conseil d'administration.

08. Vie Associative – Subventions 2022

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les subventions proposées aux associations pour l'exercice 2022. Après la crise sanitaire, beaucoup de demandes des associations ont pu répondre favorablement.

Après explication de Michel GUTH, les membres du Conseil Municipal votent les subventions par association :

- ACBD Omnisports : unanimité, 2 membres ne prennent pas part au vote
- Les Frelons : unanimité
- Canoé kayak : unanimité
- Aïkido : unanimité
- Club vosgien : unanimité
- Damelevieres gymnastique : unanimité
- Kalink'Art : unanimité
- Ecole de Judo : unanimité
- La Blainvilloise : unanimité
- Pétanque loisirs : unanimité
- UNSS : unanimité
- Expression Danse : unanimité
- Ecuries du Saulcy : pas de demande

- Association sportive des sapeurs pompiers : pas de demande
- FRGCF : unanimité
- CSF : unanimité
- Association Française des Donneurs de Sang : unanimité
- ADMR: unanimité
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 abstention
- APAFS : unanimité
- ASHJA : 1 abstention
- Association des locataires ICF : unanimité
- La Croix Rouge : unanimité
- Ecole des JSP : 1 abstention
- La Grange Motor's : unanimité
- Association Jeunesse en Action : unanimité
- Secours Catholique : unanimité
- Service de soins à domicile : unanimité
- Les Baskets Solidaires : 4 abstentions
- AMFC : unanimité
- Dam'J : unanimité
- Les Amis de Georges : unanimité
- Club philatélique : unanimité
- Dam'Loisirs : unanimité
- La Passerelle : unanimité
- Cani loisirs : 1 abstention
- Association du Patrimoine de Blainville : 4 abstentions
- Les Libellules : unanimité
- O RDV des Voisins : 2 abstentions
- Les Amis du Généralieu : unanimité
- La Croix Gillet : unanimité
- Association Culturelle et Cultuelle : unanimité

- Natura Passion : unanimité
- Entre Deux Eaux : 3 abstentions
- ACCA : unanimité
- Souvenir Français : unanimité
- Médaillés Militaires : unanimité
- AMC et FNACA : pas de demande.

09. Vie Associative – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € au club « Damelevières gymnastique » pour l'achat d'un trampoline homologué « compétition ».

Cet équipement permettra au club de développer sa section trampoline dont les résultats sont prometteurs et de préparer dans de très bonnes conditions une jeune athlète blainvilloise inscrite récemment sur la liste des sportifs de haut niveau.

Le montant total de l'investissement s'élève à 16 387,30 euros.

Après explication de Monsieur Michel GUTH, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 € au club « Damelevières gymnastique ».

10- Ecotaxe

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'appuyer la demande de renouvellement de cette motion émise par le Sénateur Olivier JACQUIN et précédemment adoptée en conseil le 1^{er} février 2022 visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Les membres du Conseil Municipal renouvellent à l'unanimité la motion visant à étendre l'écotaxe sur l'ensemble de la Région Grand Est.

11- PLUI, pacte de gouvernance, modification des statuts CC3M

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les trois points suivants :

- Transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale des communes vers la CC3M,
- Validation du pacte de gouvernance,
- Modification des statuts de l'EPCI pour permettre à la CC3M de prendre en charge quelles que soient les compétences qui lui sont transférées, la procédure de passation des marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes et du siège social de la CC3M.

Monsieur le maire rappelle tout d'abord les enjeux sur la prise de compétence urbanisme au niveau intercommunal. La CC3M est une exception au sein du périmètre du SCOT Meurthe-et-Moselle Sud. L'enjeu est double : cohérence de la politique d'aménagement et se mettre en conformité avec les obligations issues de la loi Climat et Résilience.

Les Maires conserveront la signature des autorisations d'urbanisme et la maîtrise du foncier.

La prise de compétences au 1^{er} janvier 2023 a par ailleurs été validée lors du dernier conseil communautaire.

Après ces explications, les membres du conseil municipal approuvent le transfert de la compétence ainsi que la modification des statuts correspondante à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal d'approuver le pacte de gouvernance de la CC3M en rappelant que celui-ci a été travaillé en commission au préalable.

Après explication, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes.

Enfin, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la CC3M comme suit :

- insérer la possibilité pour la CC3M de mener quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution des marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes,
- la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle ayant emménagé en juin 2020, au 56 Avenue Pierre Semard, 54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU, il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle afin de prendre en compte l'emplacement réel des locaux administratifs de l'Etablissement en modifiant son siège social.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces modifications.

12. Informations et questions diverses

✓ **Animations :**

- 21 juin : Fête de la musique à 18h30 sur le site de la Carrière,
- 25 juin : Fête du solstice également sur le site de la Carrière,
- 02 juillet : Fête du jeu et des familles sur le parvis de la médiathèque,
- 14 juillet au soir : défilé citoyen,
- Le 26 juin : marche gourmande organisée avec les associations « la Passerelle », « les Baskets Solidaires » et la commune de Damelevières, inscriptions via le flash code ou sur le lien de la page facebook,
- CCAS : voyage des Aînés le 15 juin en Alsace,

Cet été des marches de soirée et des randonnées VTT seront organisées dont les dates seront communiquées ultérieurement.

✓ **Informations :**

Le Conseil Municipal des Jeunes intervient afin de présenter leur projet citoyen. En effet, le CMJ de Blainville sur l'Eau a été sélectionné afin de se rendre à Paris le 18 juin pour raviver la flamme du soldat inconnu.

À cette occasion les membres du CMJ souhaitent mobiliser France 3 LORRAINE et demande à Monsieur Claude GERARDOT s'il peut relayer ce projet au travers d'un article dans l'Est Républicain.

Monsieur le maire complète en rappelant que ce projet est soutenu par Monsieur Gilles DOUARD.

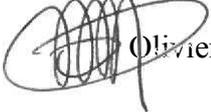
Monsieur le Maire félicite et encourage les membres du CMJ à continuer à s'investir dans ce type de projet citoyen et les remercie pour leur initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 57.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

le Maire

Le Maire



Olivier MARTET

Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 31/05/2022 à 17:33:00
Référence : ad8f07cb5d4ac7cbafe58877f6186391d83350ce